



Aguessac, le 24 mars 2026

CONVOCAATION

Objet : Séance du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le lundi 30 mars 2026 à 18 heures 30 minutes (1).

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- Indemnités des Adjointes ;
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;
- Désignation des élus aux commissions communales ;
- Désignation des délégués au SIVOM Enfance Jeunesse ;
- Désignation des délégués au SIVOM Tarn et Lumensonesque ;
- Désignation des délégués au SIVU Scolaire du Lumençon ;
- Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA) ;
- Désignation du délégué à la Défense ;
- Désignation des représentants à la Chambre d'Agriculture ;
- Désignation des représentants au CNAS (Caisse Nationale d'Actions Sociales) ;
- Désignation des représentants au Parc Naturel Régional des Grands Causses ;
- Désignation des représentants à la Chambre des Métiers ;
- Désignation des représentants au SIEDA Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Aveyron ;
- Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn-amont (SMBVTAM)
- Désignation d'un représentant à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

- Désignation d'un représentant à Aveyron Culture ;
- Désignation d'un représentant au service Sécurité Routière à la DDT de l'Aveyron ;
- Réhabilitation de l'ancienne école – Marché EEP24 – approbation de la participation de la commune ;
- Lotissement les Côteaux de la Treille I – vente des trois lots 1, 2 et 3 à la société POLYGONE ;
- Lotissement les Côteaux de la Treille II – vente des lots (nominatif) ;
- Approbation du projet d'installation de la vidéo protection sur le territoire d'Aguessac et du plan de financement pour la demande de Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2026 ;
- Approbation du projet du chemin des fermes (route communale n°7) et du plan de financement pour la demande de dotation de solidarité auprès de l'Etat ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).